



DOSSIER D'INSCRIPTION FICHE SANITAIRE

La Pignata • Oxylane village
La Petite Bastide RN8 - BP 17 - 13320 BŪUC-BEL-AIR
Tél. : 04 42 94 02 54 - Fax : 04 42 22 92 55
e-mail : base@lapignata.fr

Photo

Date de validité du au

L'enfant

Nom : Prénom :

SEXE : Masculin Féminin Né(e) le :

Le responsable de l'enfant

père mère tuteur

Nom : Prénom :

État Civil : Célibataire Marié Veuf Divorcé Vie maritale

Adresse :

..... Responsable légal Personnes en cas d'urgence

Téléphones : Portable :

 Professionnel :

 Domicile :

E-mail : N° Sécu :

Recommandations particulières des parents

Médicales :

Comportementales :

Alimentaires :

L'enfant sait-il nager ? oui non

Conditions particulières

1. Règlement du stage

Les stages enfants de Mondial Junior sont réservés exclusivement aux membres adhérents de l'association.

La vie de groupe implique un comportement responsable et une attitude respectueuse envers les autres enfants et les adultes. Le directeur fixe les règles de conduite à respecter durant le stage. Nous nous réservons le droit de mettre fin au stage d'un enfant dont le comportement nuirait à l'harmonie du groupe.

La consommation de cigarette, d'alcool et de drogue est formellement interdite et est passible de renvoi. Le vol sous toutes ses formes n'est jamais toléré et entraîne le renvoi du stage.

2. Traitement médical

Si l'enfant est en cours de traitement, les médicaments devront être remis au responsable du stage. Mondial Junior décline toute responsabilité, en cas d'accident, si cette clause n'est pas respectée. Les parents devront prévenir le responsable du stage avant le début du séjour de tous problèmes médicaux ou autres, affectant l'enfant (ex : maladie contagieuse). Si cette clause n'est pas respectée, le directeur se réserve le droit de renvoyer l'enfant.

3. Assurance - Vol - Perte

Mondial Junior ne peut être tenue pour responsable du vol, de la perte ou de la détérioration d'effets ou d'objets personnels (sauf faute avérée de l'encadrement).

Les sommes d'argent en possession des enfants et les objets de valeur peuvent être confiés à l'équipe d'encadrement qui les tient à tout moment à la disposition de leur titulaire.

L'assurance comprise dans le stage couvre la responsabilité civile et l'individuelle-accident. Ne sont pas couverts : les actes de vandalisme, les destructions volontaires, les vols qualifiés dont pourraient être responsables les enfants, le vol d'espèces, la perte ou la détérioration des affaires ou vêtements de l'enfant, les frais engagés pour cause de maladie. La responsabilité financière de tels actes incomberait aux responsables de l'enfant et non à celle

de Mondial Junior. En cas de vols, dont pourraient être victime le stagiaire, la responsabilité de Mondial Junior est limitée au contrat souscrit à notre société d'assurance.

4. Assurance annulation (facultative) et frais d'annulation

Montant : 10 € pour tous les stages.

L'assurance vous couvre lorsque vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler le stage (avant même qu'il ait commencé) pour les raisons suivantes :

- Le décès du participant, de ses ascendants ou descendants en ligne directe, des frères, des soeurs, des beaux-frères ou des belles soeurs du participant.
- Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subit y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours : clause valable pour le participant mineur.
- Le licenciement économique du père, de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

Cette assurance ne peut s'exercer pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant elle n'est pas valable pour une annulation durant le stage. Si l'assurance fonctionne, le séjour est remboursé en totalité moins une franchise de 10 € de frais de dossier. Si l'assurance annulation n'est pas souscrite, les frais d'annulation suivants seront appliqués (hors frais de repas) :

- Plus de 21 jours avant le stage : 20 € de frais de dossier seront retenus.
 - Entre 21 et 7 jours avant le stage : il sera retenu 50% du montant total du stage.
 - Moins de 7 jours avant le stage : il sera retenu 80% du montant total du stage.
5. Des photos de groupe d'enfants peuvent être prises durant nos stages. Celles-ci peuvent ensuite figurer dans nos brochures ou sur notre site internet. Si vous souhaitez vous opposer à la parution de ces images merci de nous l'indiquer.

Autorisation des parents

Je soussigné(e) père mère tuteur
de.....

Après avoir pris connaissance du règlement ci-contre et en accepter tous les termes, déclare autoriser mon enfant à participer au stage de Mondial Junior sur la base de loisirs La Pignata, et certifie que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives et que ses vaccinations sont à jour (joindre photocopies).

Autorisation médicale

- J'autorise le responsable du stage à faire soigner mon enfant et, en cas d'urgence, à faire pratiquer les interventions chirurgicales suivant les prescriptions des médecins.
- Je m'engage à rembourser à Mondial Junior les éventuels frais médicaux et pharmaceutiques nécessaires à mon enfant durant le stage.
- J'adhère à l'assurance annulation 10 € : OUI NON
(cf. paragraphe 4 des Conditions particulières).

Fait à..... le

(Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé" en toutes lettres)

Signatures des parents :